Les Lignages de Bruxelles

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL — **JANVIER - JUIN 1980** — 19e ANNEE

Abonnement annuel : 250 frs — **Nos 81-82**

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain, 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime, 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51

C.C.P. : 000-0060517-86

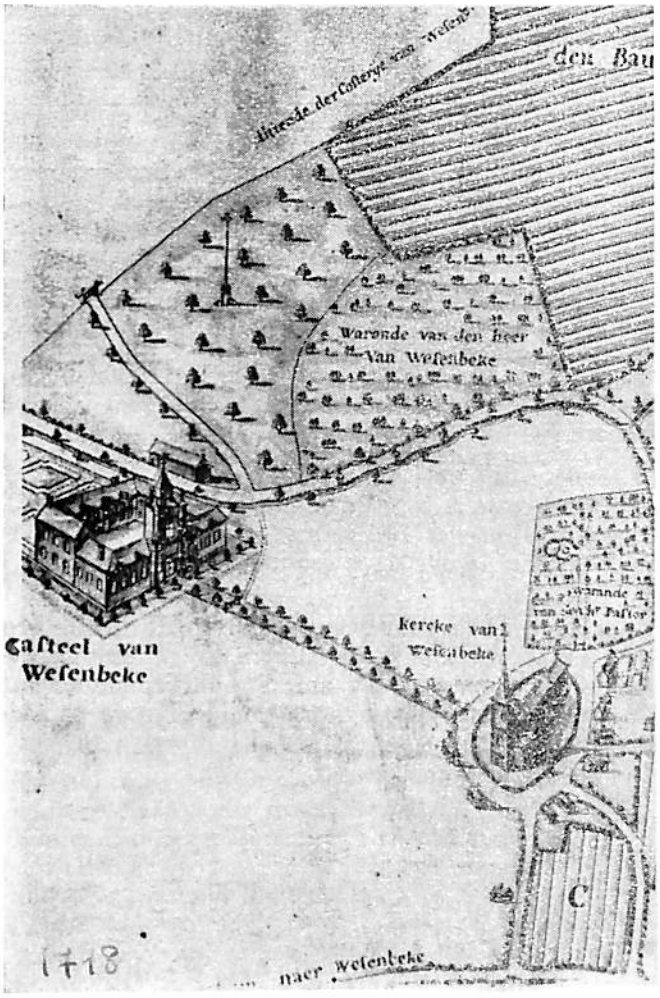

WEZEMBEEK-OPPEM

d'après une ancienne gravure. (voir page 175)

Anciennes propriétés lignagères à Brussegem

Cette ancienne commune du Brabant, fusionnée avec celle de Merchten depuis 1975, située à une dizaine de kilomètres seulement du nord-ouest de la grand-place de Bruxelles, regroupait plusieurs hameaux. Nous avons cru utile de relever dans les arrchives du greffe scabinal les noms des nombreuses familles lignagères qui y possédèrent des fiefs ou des alleux, généralement une ferme, souvent une maison de campagne ou " speelhuys ".

Le territoire étudié s'étendait sur 1256 bonniers (en 1666) ou 1782 hectares (en 1835) dont la moitié était répartie entre une vingtaine de fermes dont l'importance allait de 25 à 125 bonniers (seule la ferme d'Amelgem appartenant à l'abbaye de Grimbergen était aussi étendue).

Si la paroisse mère était Ossel, le banc des échevins, qui tenaient l'administration locale et rendaient la justice au nom du seigneur de Grimbergen, siégeait de temps immémorial à Brussegem érigée en paroisse plus tardivement qu'Ossel. Mais depuis le 16e siècle le maïeur avait sa résidence à Ossel et c'est là aussi que le hameau s'assemblait.

Ophem qui donna son nom à une famille illustre était le troisième hameau érigé en paroisse et divisé en cinq fermes dont Amelgem.

D'autres parties du territoire de Brussegem relevaient au spirituel des paroisses de Bollebeek et de Molhem, notamment les habitants de Boschbeek.

Sans doute pareil relevé pourrait-il être établi pour d'autres communes proches de la capitale et rien que l'analyse de l'Histoire des environs de Bruxelles, d'Alphonse Wauters, nous livrerait-elle déjà une abondante récolte de renseignements similaires à ceux qui vont suivre.

Ceux-ci sont tous empruntés aux archives du greffe scabinal de Brussegem (1485-1795) et à *Brabantica* 2e partie. Ils complètent les données de l'ouvrage de Wauters, sans cependant intégrer ni reprendre ce qui a été publié là, notamment pour la période médiévale. Nous nous sommes aussi référés aux divers registres d'admission aux lignages déjà publiés.

à Brussegem

t'Hof ten Abeele of ten Alboom

Jadis appelée t'Hof *van Molenbeke*, du nom de cette famille du lignage STEENWEEGHS, qui la posséda au 14e siècle.

Elle appartint en indivision à leurs héritiers durant tout le siècle suivant, notamment à Gielys puis Machiel *Cloet*, à Gielys *van Linckenbeke*, Anthonis *Pipenpoy* et au chevalier Wouter V *van der Noot*. Ce dernier, illustre figure bruxelloise, chambellan de Philippe le Bon, bourgmestre de Bruxelles en 1463 et 1469 légua par son testament de 1497 sa part dans cette ferme à son fils cadet Adrien, lequel racheta peu à peu à ses co-indivisaires leurs droits dans cette importante ferme avec cour censale.

Celles-ci passèrent ainsi dans la branche des barons *de Kiesegem*. Adrien van der Noot ayant épousé Catherine *Rampaert*, dame de ce lieu. A cette époque la ferme de Brussegem comprenait outre les bâtiments plus de 37 bonniers de vergers, prairies et terres de culture. Leur petit-fils Jacques, bourgmestre de Bruxelles, la posséda ensuite, ainsi que 10 bonniers de terre tenues en fief de la Cour féodale de Brabant. Une pierre armoriée à ses armes ou à celles de ses descendants est encastrée dans un des murs de la ferme.

Au 17e siècle, celle-ci appartint à Léonard *van der Noot*, reçu aux Etats de Brabant, à son petit-fils Léonard-Mathias, chambellan à la Cour de Bruxelles, décédé sans enfants. Sa seconde épouse, Marie Madeleine *van Spangen* se remaria au comte Philippe Emmanuel *de Gage*, qui possédait ten Abeele en 1761.

t'Hof te Vylst of te Vylstap

(" Grande cense " du Vylst, selon la carte de Ferraris).

Comprenait en 1415 outre les bâtiments plus de 33 bonniers de terre de culture et 9 bonniers de prés, sur lesquels la commanderie de Pitzemburg à Malines (ordre Teutonique) levait un cens de 80 livres de gros, monnaie de Tours. En 1459, elle appartenait à Gielys *Jacops*, fils de Gielys, bourgeois de Bruxelles ; en 1561 aux héritiers de Willem *Jacops* qui avait épousé Elisabeth *van der Elst*, en 1572 à Jan Jacops mari de Barbe *van der Vloten*.

En 1587 tous les bâtiments y compris la grange et le blé qu'elle contenait, furent incendiés par les gens de guerre et les terres restèrent à l'abandon jusqu'en 1593.

Ambroise *van Oncle*, receveur général et son épouse Cécile *van Zeverdonck* en devinrent propriétaires (cités en 1622) ; ils n'eurent qu'un fils Ambroise *van Oncle*, marié à Anne-Françoise *Verreycken*, des comtes *de Sart*. Leur deuxième fils Louis van Oncle, seigneur de Rolland et capitaine de cavalerie épousa après contrat du 3 juillet 1670 Marie-Anne *Proost*, fille de Jean-Baptiste et d'Anne *van Gindertaelen*, du lignage de SERHUYGHS, sœur de Jean-Baptiste et d'Arnold Proost admis de ce chef dans ce lignage en 1664 et 1665.

C'est par cette voie que la ferme de Vylst comprenant en 1707, 46 bonniers et estimée à 34.600 florins, appartenait alors aux quatre

enfants de Louis *van Oncle* et de Marie-Anne *Proost*, soit François-Louis et Antoine-Joseph van Oncle avec leurs sœurs Anne-Françoise mariée à François-Joseph *van der Meer* et Maria-Josepha. Cette dernière épousa le 9 juillet 1721 Antoine *Carton*, capitaine de grenadiers au régiment de Potteghem, fils de Charles-Joseph, lieutenant aux gardes wallonnes.

Leur fils Charles-Léopold-François-Joseph *Carton*, baptisé le 13 septembre 1725, fut admis au lignage de SERHUYGS, après avoir établi l'ascendance qui précède, du chef de Jean *van Gindertaelen*.

Il paraît avoir racheté la ferme de Vylst lorsqu'elle fut mise en vente publique en 1741.

La " petite cense " de Vylst (d'après Ferraris)

Elle appartenait à Franco *Swaef*, déjà mort en 1370, époux de Marie *Taye*, puis à leur fils Arnold Swaef en 1415.

Leur petite-fille Marguerite *Swaef*, épouse de Willem *van den Heetvelde* la posséda ensuite et la transmit en partie à son fils Willem, marié à Jacquemine *van der Dilft* (+150..). De ce mariage naquit Jacqueline *van den Heetvelde*, mère de Philippote Thoenys née d'Antoine *Thoenys* son mari, échevin de Bruxelles du lignage STEENWEEGHS, bourgmestre en 1470, créé chevalier en 1467. - Devenue religieuse à l'abbaye de Grand Bigard, Philippote y apporta en dot la moitié de la ferme de Vylst en 1507.

En 1530 Louis *Coquillet* (alias Coquiel) sommelier du Roi acheta les deux moitiés de la ferme, resectivement à la dite abbaye et à Elisabeth *'t Serclaes* fille de Daniel. A la suite d'un partage, Vylst échut à des membres de la famille *de Facuwez*, qui plus tard y construisirent une maison de campagne. Par Jeanne-Marie de Facuwez épouse de Conrad *van der Bruggen*, chevalier et conseiller au Conseil de Flandre, Vylst parvient en 1731 à Barbe-Françoise van der Bruggen sa fille, mariée au bourgmestre de Bruxelles Florent-Chrétien *van Paffenrode* (en 1728-29), admis au lignage de STEENWEEGHS. Ce dernier habitait près du Treurenberg, mais résidait aussi dans cette maison de campagne.

Lors de la mise en vente publique après son décès, Vylst fut achetée le 12 octobre 1748 par Charles-Henri *Francolet* et son épouse Catherine *Sirejacob*, dont la fille Anne-Marie épousa Jean-Baptiste-Rupert *Beydaels*, admis au lignage SWEERTS en 1746.

Après la mort de cette dernière, ses enfants se partagèrent la ferme de Vylst le 26 mai 1807 : François-Marie *Beydaels* admis au SWEERTS en 1770, Jeanne-Catherine, mariée au baron *Sanchez de Aguilar* et le roi d'armes *Beydaels*, lui aussi admis au Sweerts.

Celui-ci devenu veuf avait convolé avec Marie *Goupy de Quabeck*, dont la fille Hortense avait épousé un banquier genevois du nom *de Choisy*. Etait-ce lui qui en 1835 figure au cadastre comme propriétaire des seuls bâtiments de la ferme ?

Au hameau de Boschbeek

Une ferme avec étang, terres et bois, vergers et prairies s'étendant sur plus de 8 bonniers, appartenait à Jan *de Roy* et sa femme Elisabeth *de Looze* lorsqu'elle fut vendue le 20 décembre 1651 à Albert *Vits*, bourgeois de Bruxelles, mercier, marié à Maria *du Pon* (fille de Nicolas et d'Anne *Millié*). Bourgmestre des Nations en 1679 et 1680, Albert *Vits* fut reçu au lignage SERHUYGS du chef des *van den Heetvelde*, le 9 août 1685.

Sa fille Anna décédée l'année suivante avait épousé Jan *Schockaert*, marchand de draps de soie, dont la fille Jeanne-Albertine *Schockaert* fut mariée à Jacques-François *de Caverson*, conseiller au Conseil de Brabant, puis au Conseil Privé et au Conseil d'Etat (1706-1713).

Le fils de ces derniers, aussi prénommé Jacques-François, fut reçu au lignage SERHUYGS le 13 juin 1706 comme son frère Léopold-Bernard reçu le 13 juin 1717. La ferme du Boschbeek passa par héritage à Marie-Anne *Schockaert*, femme de Sébastien *van den Boom*, conseiller greffier et secrétaire de la Cour féodale de Brabant, lequel acheta en 1720 au Boschbeek une brasserie " de Neercam ". Son fils Sébastien-Antoine, licencié ès lois, admis au lignage SERHUYGS le 13 juin 1725, hérita de ses biens à Brussegem qui échurent ensuite à son petit-fils le doyen *van den Boom*. Un bois voisin de la ferme, le " Stuyckmeerschbosch ", appartenait en 1700 aux héritiers du Conseiller *de Caverson* et plus tard (1785) aux *de Pape de Glabbeek*, leurs descendants admis eux aussi au Serhuygs en 1751. (Jeanne-Catherine *van Caverson* fille du Conseiller avait épousé en 1712 Mathieu-Joseph *de Pape*).

A Ossel

t'Hof t'Ossele

Etait dans le hameau de ce nom avec la ferme d'Oppersele, la plus ancienne exploitation agricole importante et semble avoir donné son nom à la famille chevaleresque du même nom.

Etant devenue propriété de la famille bruxelloise *van der Logien*, elle fut appelée aussi t'Hof ter Logien. D'autres biens

limitrophes ayant appartenu successivement à Hendrik *van Ossele* (1326), à Catherine veuve de Willem *de Looze* puis à Jan *van der Logien* (1404), la ferme de ce nom aura sans doute suivi la même dévolution au 14e siècle.

Plus tard, elle appartint à Elisabeth *van den Hove*, fille de Wouter, mariée successivement à Jan *Cooman* et à Reynier *van der Noot*, échevin de Bruxelles en 1459. Sa fille Elisabeth *Coomans*, épouse de Hugo *van der Heetvelde* posséda ensuite ce bien avant de le vendre en 1486 à Goosen *van Hertbosch*, d'une importante famille de l'endroit qui exploitait notamment la ferme d'Oppersele.

En 1529 t'Hof d'Ossele devint la propriété d'un drapier bruxellois Hendrik *Huenens* : outre divers bâtiments, elle comprenait 23 bonniers de prés et de terres de culture. Son petit-fils Jan *van der Slagmolen* la posséda à l'époque des troubles et y adjoignit une maison de campagne ; en 1624, sa veuve et ses enfants les vendirent à Godefroid *Hagens*, ancien receveur général de l'artillerie, veuf d'Elisabeth *van de Casteele*, bruxelloise d'origine lignagère (SERHUYGS par les *Pipenpoy*, les *van Thienen* et les *Halfhuys)*. Durant plus de deux siècles, ferme et " Speelhuys " d'Ossel appartinrent à la famille *Hagen*, qui lui donna son nom actuel d' " Hagenkasteel ", avant d'être cédées par elle à la famille ixelloise *Anoul* (1850-1931).

Les *Hagen*, originaires de Gueldre, résidaient soit à Ossel, soit à Bruxelles où certains furent avocats, lesquels devinrent maires de Brussegem (1752-1795). Cette famille s'allia avec celles de *van Zeune, Coquille, van den Driessche, de Mesmaeker, de Jonghe, d'Aldin, Huys de Thy* (du lignage Sweerts), *Deudon, de Landre*.

Les *Hagen* possédaient 38 bonniers de terre à Brusseghem en 1832, outre les bâtiments.

Godefroid *Hagen* avait en effet commencé par acheter en 1622, 15 bonniers de terres cultivables sises à Ossel où elles constituaient un fief dépendant de la Cour féodale de Termonde. Elles avaient appartenu antérieurement à la famille lignagère des *de Mol*, notamment au chevalier Roland, échevin puis bourgmestre de Bruxelles (1480-1506) du lignage SERROELOFS, à sa fille Catherine mariée en 1510 à Adolphe *de Provins*, échevin de Bruxelles, du lignage SERHUYGS en 1513, à son petit-fils François *de Provins*, aussi échevin de Bruxelles, époux en 1564 de Catherine *van Laethem*, dame de Court-Saint-Etienne, à son arrière-petite-fille Catherine *de Provins* laquelle les vendit à Godefroid *Hagen*.

't Hof 't Oppersele

Etait un fief dépendant de l'abbaye de Grand Bigard et s'étendant jusqu'à Bollebeek, comprenant une cour censale tenue depuis le 14e siècle par la famille bruxelloise et lignagère *van Gindertaelen*

qui la posséda jusqu'en 1623. Le censier ducal de 1392 mentionne déjà ce fief aux mains de cette famille.

Lancelot *van Gindertaelen*, échevin de Bruxelles en 1477, époux d'Elisabeth *van der Meeren* posséda Oppersele, puis son fils Antoine déjà mort en 1535, aussi échevin de Bruxelles. De son mariage avec Catherine *Musche* naquirent plusieurs enfants qui se partagèrent ses biens le 20 mai 1549. L'un deux, Lancelot *van Gindertaelen* épousa Marie *de Ruwe* et leur petit-fils Jacques van Gindertaelen fut admis au lignage de SERHUYGHS en 1630. C'est de cette branche van Gindertaelen que descendent les *van Halewijck* et les barons *Powis de Tenbossche*.

Antoine *van Gindertaelen*, frère de Lancelot, épousa Petronilla *Lauwers* dont il eut un fils aussi prénommé Antoine, lequel sans avoir été admis dans les lignages, fut échevin de Bruxelles de 1581 à 1584 durant le régime calviniste. C'est lui qui en 1581 avait acheté aux religieuses de l'abbaye de Grand Bigard 17 bonniers de terre près de Bollebeek, que ses ancêtres avaient tenus en métayage. La même année, les bâtiments de la ferme avaient été incendiés ; ils furent bientôt reconstruits et l'ensemble des terres et pâtures comprenait 80 à 90 bonniers ; parmi les diverses constructions s'élevait une petite maison de plaisance ou " berchhuysken " laquelle appartenait du moins pour partie, en 1603 à Philippe *van Gindertaelen*.

Après certaines aliénations, ce qui restait de cet ensemble fut partagé le 18 mai 1623 entre les divers enfants qu'Antoine van Gindertalen, le partisan du Prince d'Orange, avait eus d'*Anne van Hanswijck* :

- Corneille à qui furent attribués les bâtiments
- Lancelot
- Anne, épouse du capitaine Jacques *Patton*, des seigneurs de Linsmeau et dont la fille Anne Patton fut mariée à Jean d'*Argenteau*, seigneur d'Ochain. La part d'Oppersele échue à cette branche fut vendue en 1659 par Guillaume *de Lalaing* à *van den Dycke*
- Une fille mariée à Jean-Baptiste *de Viefville*
- Claire
- Jean.

En 1653, Guillaume et Augustin *Patton*, fils de Jacques, vendirent leur part d'Oppersele à Nicolas *van Cruyninghen*. Ceci explique que l'année suivante, Gérard *van Cruyninghen*, avocat, admis au lignage de STEENWEEGHS en 1626, échevin de Bruxelles en 1643 et 1649, décédé le 24 septembre 1654, fut inhumé dans l'église d'Ossel.

Van Cruyninghen avait racheté en 1676 une autre partie de la ferme d'Oppersele à Don Antonio *de Camargo*, fils de Jonkher Jan

Cupis de Camargo et d'Anne *d'Herville*, petit-fils de Louis *d'Herville*, et de Jeanne *van Gindertaelen*. Cette dernière quoiqu'étant la sœur des co-partageants de 1623 n'avait pas pris part à ce partage, ayant sans doute déjà obtenu sa part. Son mari avait racheté pour elle le fief d'Oppersele, qu'elle voulut exploiter elle-même, ce qui ne lui valut que des dettes et des procès.

Les trois filles nées du mariage de Théodore *van Cruyninghen*, fils de Nicolas, seigneur de Witthem, admis au lignage de STEENWEEGHS en 1679, firent vendre la seigneurie d'Oppersele en 1742.

Elle fut acquise par Albert-Pierre-Adrien *Pier(e)mans* seigneur de la Fleschière et sa troisième épouse, Catherine-Alexandrine *de Arazola de Onate*, elle ne comprenait plus alors que 8 bonniers et 2 journaux de terre outre le livre censal.

Les *Brambilla*, seigneurs de la Fleschière la possédèrent ensuite.

En effet Albert-Pierre *Piermans*, fils de Corneille-Albert qui avait été admis au lignage de COUDENBERG en 1667, décéda l'année suivante et son fils unique, dernier de sa famille, Adrien *Piermans* mourut en 1759, sans postérité, après avoir été admis au même lignage en 1757.

La seigneurie de la Fleschière et celle d'Oppersele échurent à ses cousins *Piermans*, les enfants d'Albert-Corneille admis au COUDENBERG et ainsi à Charles-Louis *Brambilla*, fils de Joseph et de Marie-Philippine *Piermans*, et enfin à Jean-Christophe *Brambilla* décédé à Merchtem en 1822, veuf depuis 1795 de Cécile *Piermans*, qu'il avait épousée en 1781 et qui était la cousine germaine de son père

A Ophem,

't Hof te Steene

Située dans le village d'Ophem, comprend encore de jolies constructions du début du 17e siècle, une tour de pierre, seul bâtiment ayant résisté à l'incendie qui dévasta cette ferme durant les troubles de la fin du 16e siècle.

Elle appartint à Walraven *van der Balct*, admis au lignage SWEERTS et à son frère Jean, époux de Catherine *van Wackelghem* ; leur mère Marie *van den Berghe* étant la fille d'Elisabeth *van Ophem* et petite-fille de Jan *de Visschere van Ophem*, on peut admettre que ces derniers en furent également les propriétaires.

De génération en génération, te Steene passa à Ursule *van der Balct* épouse de Guillaume *Matens* (1550), à Jeanne *Matens* épouse

de Bernard *Diertyns*, dont le petit-fils Jean-Baptiste *Diertyns* fut reçu au SWEERTS en 1658

Te Steene comprenait à cette époque une maison de campagne, citée dans un recensement de 1621, appartenant alors à Michel *Diertyns* et ensuite à ses héritiers qui la firent vendre publiquement en 1653. Anne *Matens* épouse de Christophe *Caers* avait recueilli en héritage plusieurs pièces de terre qui passèrent par succession à l'avocat Jean *Caers* et à sa sœur Marguerite épouse de Laurent *Rogge* puis par achat en 1623 à Marcus *vander Reest* admis au SWEERTS en 1612 ; les bâtiments de la ferme avaient été vendus en 1623 à Peeter *van der Schueren* et Laurence *Jacobs* son épouse, exploitants de la ferme d'Amelghem sous Ophem pour l'abbaye de Grimbergen.

Les descendants de ceux-ci les occupèrent et exploitèrent les terres, soit leur fils Josse, leur petit-fils Philippe (1714), leur arrière-petit-fils Charles (1748). Le fils de ce dernier, Philippe *van der Schueren*, les possédait en 1778 et ses héritiers qui demeuraient à Assche les vendirent en 1828 à Madame Augustin *de Succa*, née Marie-Madeleine *Popelaire* (1765 † 1848). Celle-ci possédait outre les bâtiments 30 bonniers de terres et de prés (23 Ha 13 a suivant la matrice cadastrale de 1835) qui échurent après son décès au chevalier Josse *van Male de Ghorain*, son neveu dont les ancêtres furent admis au lignage SWEERTS dès 1635.

La ferme te Steene appartient encore à la famille *van Male de Ghorain*.

Précisons que Gaspar *van der Schueren*, arrière-petit-fils de Martin *van der Schueren* (fils de Peeter et de Laurence *Jacobs* cités ci-dessus) et de Marie *Pipenpoy*, fut admis au lignage SERHUYGHS en 1714 et créé chevalier de *van der Schueren* le 9 avril 1715.

" 't Hof te Ophem achter de koor der kerk "

Ainsi nommée à la fin du 15e siècle, comprenait outre les bâtiments derrière l'église d'Ophem, environ dix bonniers de terres et de prés. Elle appartenait en 1485 à Willem *t'Serclaes* fils d'Evrard lequel s'engageait alors à payer une rente de 12 muids de seigle garantie par ces biens. Evrard *t'Serclaes* issu du lignage SERROELOFS avait été échevin de Bruxelles, puis bourgmestre en 1466. Son fils Willem précité mourut sans enfants entre 1519 et 1526.

Au 17e siècle cette ferme appartint à la famille *van Ophem* originaire de Zaventem, notamment à Henri *van Ophem* (mort en 1627), à son fils Gilles marié en 1622 à Jeanne *Stuckens* native de Haren, laquelle possédait encore cette ferme en 1673.

Leur fille Anna *van Ophem* la légua à Gertrude *Veldekens*, femme de Joos *van den Daele*. Elisabeth *van den Daele* née en 1689, fille de ce dernier, fit passer ce bien par son mariage avec Philippe *van Hamme* dans la famille *Leemans* et ainsi dans la famille *Sterckx*. C'est ainsi que mourut dans cette ferme en 1850 Barbe *Leemans* mère d'Engelbert *Sterckx* cardinal-archevêque de Malines (lequel était né également à Oppem, mais dans la ferme d'Amelghem qu'exploitaient ses parents pour l'abbaye de Grimbergen).

Elle y possédait plus de 34 hectares de terres et de prés en 1835, étant veuve depuis 1819 de Guillaume *Sterckx*, échevin de Brusseghem en 1795, puis maire d'Ophem sous le régime français. Leur fils fut bourgmestre de Brusseghem-Ophem-Ossel jusque vers 1850.

Notons que les membres des familles *Leemans* et *Sterckx* cités ici descendaient du lignage SERHUYGHS.

't Hof te Ophem

Située au centre du village, comportait déjà en 1413 les bâtiments de pierre, bordés d'une pièce d'eau et un vignoble. Dépendant de la Cour féodale de Grand Bigard, c'était un fief avec sa propre Cour féodale s'étendant aussi sous Meise et Wolverthem, et comprenant aussi une cour censale.

Ce bien paraît avoir appartenu aux *de Visscher van Ophem* ; leur descendant Walraeven *van den Berghe*, du lignage *SLEEUS*, fils de Giselbert et d'Elisabeth *van Ophem* le légua en 1413 à Geert *van Ophem* le Vieux, dont le petit-fils Machiel van Ophem le Vieux († 1531), admis au lignage SERHUYGHS le posséda après relief en 1521. Ses enfants, nés de Catherine *van der Heyden*, vendirent en 1542 tous leurs droits dans les biens d'Ophem à Aert *van Bakeren*, époux de Guillelmine *van Impde* dite *van Wemmele* (famille admise au STEENWEEGHS en 1749 par descendance de Antoine III *Thoenys*, aïeul de la dite Guillelmine).

Leur nièce Elisabeth *van Cotthem*, fille de Willem (admis au SWEERTS en 1523), et de Catherine *van Impde*, en hérita. En 1621 Ophem appartenait à Marguerite *van Overbeke*, fille de Guillaume, secrétaire du Grand Conseil de Malines et d'Elisabeth *van Cotthem* susdite. Elle y possédait une maison de campagne et fut mariée à Antoine *van t'Sestich*, conseiller au Grand Conseil ; leur fils Philippe, seigneur d'Ophem, époux de Gertrude *de Brimeu*, fut reçu en 1615 au lignage SWEERTS. Leur petit-fils Engelbert *van t'Sestich*, capitaine de cavalerie, époux de Dorothée *Gillis* et leur arrière-petit-fils François Romain *van t'Sestich* († 1764) possédèrent la seigneurie d'Ophem à leur tour et la transmirent à Dorothée *van t'Sestich* épouse de Guillaume *Snoy* (1700-1773).

Plus tard, leur fille Marie-Ferdinande *Snoy*, mariée en 1775 à Louis-François *van der Gracht*, fit passer Ophem dans cette dernière famille qui la possédait encore 1835, l'ensemble des terres et bâtiments comprenant alors plus de 32 hectares.

't Hof te Heelbeke

Sise aux confins de Wolverthem, était habitée et exploitée au 16e siècle par la famille *Jacobs* dite van *Heelbeke*, est appelée auparavant t'Hof van de Vrouwe van Hamme.

En effet en 1461, elle appartenait à Marguerite *van Hamme*, fille du chevalier Jean et de Marguerite *Estor*, tous deux alors décédés ; lors de son acquisition en 1477 par Jan *de Keyser*, fils de Josse, cette ferme appartenait en indivision aux héritiers de Jean *van Huldenberg* et de Catherine *Fraeybaert* d'une part et les héritiers de Seger *van den Heetvelde* et de Marguerite *Fraeybaert* d'autre part, tous héritiers, semble-t-il de Jan *Fraeybaert* et de Maria *van Mol*, vivant au début du 14e siècle.

Joannes *de Keyser* appartenait au lignage de *STEENWEEGHS* par sa grand-mère Marguerite *van Nieuwenhove*. Il épousa Catherine *Everaerts* et leur fille Jeanne recueillit *Heelbeke* qui passa dans la famille de son mari Guillaume *van Overbeke*, secrétaire du Grand Conseil de Malines. Leur fils Gaspar, secrétaire du même conseil, épousa Maria *van Zelleke*, laquelle habitait à Malines lorsqu'elle loua la ferme à Jan *Jacobs* le 31 janvier 1565, laquelle outre les bâtiments comprenait 32 bonniers de terres et prairies.

Par succession, *Heelbek* échut à Marie *van Nieuwenhuyze*, épouse de Henri *van der Borcht* dit *Huldenberge* qui la possédait en 1641. Leur fils Philippe en hérita et la vendit en 1665 à Philippe *van Ranst* ancien secrétaire de la ville de Bruxelles et fils du bourgmestre Alexandre *van Ranst*. La ferme était alors louée pour 600 florins et 100 livres de beurre par an (1667).

En 1677, elle appartenait à Isabelle *Broeckmans*, femme de Ferdinant *Smits*, maître à la Chambre des Comptes, leurs héritiers Nicolas, Claire et Pétronille *Broeckmans* (épouse de Sébastien *Huysman*), la transmirent à Sébastien-Antoine *Huysman*, habitant à Bruxelles place des Wallons (1761). Ce dernier fut admis au lignage SWEERTS en 1729.

Comme son père l'avait été en 1681, et comme son fils Chrétien, seigneur d'Annecroix, le fut en 1765, celui-ci hérita de la ferme d'Heelbeke qui appartenait encore à sa famille au 19e siècle et comprenait 22 hectares en 1835.

Philippe *Huysman d'Annecroix*, né en 1777, fut conseiller d'Etat sous le régime hollandais et gouverneur intérimaire du Brabant.

José Anne de MOLINA

Médailles des Lignages

Renseignements chez le trésorier.

DE L'ORGANISATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BRUXELLES AUX XIVe ET XVe SIECLE ET NOTAMMENT DES RECEVEURS DES LIGNAGES

Quasi tous les comptes de la Ville de Bruxelles ont disparu dans le mombardement de 1695. Paradoxalement, Mme Dickstein-Bernard a cependant réussi à consacrer un ouvrage dense et synthétique de quelque 500 pages à la gestion financière de la Ville entre 1334, date de la création des receveurs de la ville, et 1467, année de la mort de Philippe le Bon. L'étude des finances bruxelloises n'avait pour ainsi dire jamais été abordée. C'est dire l'intérêt exceptionnel de cet ouvrage [1].

Dans ces notes de lecture, nous n'en ferons pas un compte-rendu complet et systématique. Nous nous attacherons seulement à trois points qui nous ont particulièrement intéressé : 1. les trois caisses de la Ville ; 2. la nature des recettes de celles-ci ; 3. les receveurs de la Ville et, accessoirement, personnages moins connus, les changeurs de la Ville.

1. Les trois caisses de la Ville.

Il y avait la caisse des receveurs, celle de « la Chaussée » et celle de la gilde drapière.

Concentrant à l'origine entre leurs mains tout le gouvernement et l'administration de la Ville (sous le contrôle d'un officier du duc, l'amman), les *échevins* vont être amenés, au cours des temps, à se décharger de certaines tâches en créant des fonctions nouvelles.

Il en est ainsi notamment des deux *maitres de la chaussée*, créés avant 1326 et chargés d'aménager et d'entretenir la voirie, de diriger ceux qui y travaillent et d'administrer les sources de revenus qui y sont affectées.

C'est ainsi encore qu'en 1334 sont créés deux *receveurs* chargés de la recette et de la dépense de la Ville et des travaux publics, sauf la voierie.

La *gilde drapière*, citée depuis 1282 — et dont l'origine constitue un problème insoluble selon feu P. Bonenfant — est, telle que

---

1 C. DICKSTEIN-BERNARD, *La gestion financière d'une capitale à ses débuts : Bruxelles 1334-1467* (1977). Tome 54 des ANN. de la Sté Roy. d'Arch. de Bxl.

la définit Mme Dickstein, une association de marchands de drap faisant fabriquer — car ils ne travaillent pas de leurs mains — et vendant les draps les plus précieux, notamment ceux teints au kermès dont ils ont le monopole. Cette association de drapiers a un caractère officiel et fait partie des rouages administratifs de la Ville. Ses dirigeants sont tous lignagers entre 1306 et 1423. A partir de cette date, ils sont pris moitié dans les Lignages, moitié dans les Nations. Les dirigeants de la gilde réglementent l'activité des métiers de la draperie, qui dépendent d'elle, et constituent un tribunal reconnu par le duc, juridiction à la fois commerciale et foncière.

Les receveurs exercèrent une tutelle sur l'administration financière de la gilde depuis 1385 et contrôlèrent celle de la Chaussée depuis 1449.

2. La recette de ces caisses.

La *caisse des receveurs* est alimentée par les ressources suivantes :

1) les *assises* : il s'agit d'impôts sur certains biens que lèvent les villes en vertu d'un octroi du prince. Les « grandes assises » sont celles du vin et de la bière, mais il est de nombreuses « petites assises », telles que sur les peaux, les harengs, la viande, le poisson, la vente des draps au détail, le vinaigre, les rames aux draps, les blanchisseurs, l'hydromel, les boulangers, les pelletiers, les pierres de moulin et à aiguiser, la laine... Ce sont les principales ressources de la Ville. La perception des assises est affermée.

2) les *revenus du domaine* : biens immobiliers arrentés ou accensés à titre perpétuel ou donnés en location ; biens dont l'exploitation entraîne la perception de taxes ou redevances, tels la grue et le poids, les halles aux draps, à la viande, aux pains, aux blés, au poisson dont les étaux sont accensés, l'écluse de Heembeek où un droit était perçu, les moulins qui sont affermés, la seigneurie de Walcourt ou de Crainhem achetée en 1429 à Otton *de Mey* dit *van Bolenbeek*, enfin l'affermage de certaines fonctions.

3) les *amendes* perçues en ville soit par l'amman, soit par les métiers, soit par les inspecteurs de la Ville et dont une partie lui revient en général.

4) les *stocks* interviennent aussi dans la trésorerie de la Ville : argenterie que l'on vendra dans les cas désespérés, grain et sel stockés par la Ville et vendus aux habitants, matériaux pour les travaux publics, drap distribué au personnel de la Ville.

La *caisse de la gilde drapière* était alimentée par le droit d'entrée des nouveaux membres, une partie des amendes qu'elle percevait sur ceux qui dépendaient d'elle à l'occasion de manquements professionnels, probablement aussi des droits perçus pour le mesu-

rage et la pesée de la laine et des matières tinctoriales ; peut-être aussi de l'exploitation de la halle aux draps et certainement du scellage des draps.

La *caisse de la Chaussée* encaissait une part du bénéfice de la vente des cierges pour certaines funérailles à S. Gudule, les taxes d'utilisation de la grue et du poids public qui lui furent abandonnées par la Ville en 1334, les deux florins d'or perçus sur les nouveaux bourgeois, la taxe de scellage des draps depuis 1368, une part de la taxe sur les draps vendus à la halle, un « voetgeld » dû par les riverains devant les biens desquels travaille la Chaussée, une taxe appelée « wegegeld » ou « cautsidegeld » perçue sur l'entrée et la sortie des marchandises de la ville ; la Chaussée tirait aussi quelque revenu de son domaine, notamment l'ancien cimetière de l'église S. Nicolas, sur l'emplacement duquel elle avait établi un marché sur l'utilisation duquel elle percevait des droits ; elle semble en outre avoir reçu des dons et legs.

Notons qu'au XVI[e] siècle la caisse de la Chaussée fut reprise par les receveurs de la Ville.

3. Les receveurs de la Ville entre 1334 et 1467.

L'auteur a découvert un acte antérieur à la création des receveurs et dans lequel en 1319 deux échevins, Gautier *Pipenpoy* et Henri *Bursere* sont qualifiés « échevins et receveurs ».

Créés le 5.7.1334 par une ordonnance des échevins et conseillers de la Ville, les receveurs sont au nombre de deux et non rémunérés. Ils assistant à certaines réunions du Magistrat, mais, selon l'auteur, ne font pas partie de celui-ci. Ils sont nommés en juin par les membres de la Loi entrant en charge et débutent dans leurs fonctions le 1[er] octobre. Leur année d'exercice chevauche donc sur deux Lois.

Le texte ne précise pas qu'ils doivent appartenir aux Lignages, mais l'auteur constate qu'ils en sont tous, à l'exception de Gilles *de Elmpt* dit *de Meersman*, receveur pendant la commune de 1357-58, qui ne serait pas lignager.

Par la réforme de 1421, aux deux receveurs des Lignages sont adjoints deux receveurs des Nations. Une ordonnance du 11.1.1435 précise que ce sont les jurés des métiers qui désignent les receveurs des Lignages parmi des candidats présentés par les nouveaux échevins.

L'auteur relève que de 1352 à 1421, à quatre exceptions près, tous les receveurs ont été également échevins. A quelques exceptions près aussi, le mandat d'échevin précède celui de receveur. Nous y voyons la marque qu'en principe on ne nommait pour manier les finances que des gens qui avaient fait leurs preuves.

Pourquoi l'auteur parle-t-il, à l'instar de certains de ses prédécesseurs, d'une vacance obligatoire de *six* ans, alors que la pratique et le texte réglementaire lui-même indiquent que *cinq* années doivent s'écouler entre deux exercices d'activité : Franson *de Cockelberghe*, receveur en (l'exercice qui commence en) 1359, puis en 1364 ; Francon de *Coudenberg-Rolibuc* 1367 et 1372 ; Jean *van den Hane* 1373 et 1378 ; Jean *de Froyere* 1423 et 1428 ; Francon *de Pape* 1426 et 1431 ; Gautier *van der Noot* en 1437 et 1442. Ces exemples sont assez nombreux pour montrer quelle est la règle. Or celle-ci est clairement exprimée dans le privilège du 21.9.1333 : *...Die welke rentmeestere niet weder rentmeestere en selen mogen sijn dan van sesse jaeren te sessen jaeren, dat is te verstaen : soe wi dat rentmeester es op een jaar, dat hij niet weder rentmeester en sal mogen sijn op 't seste jaer dairna volgende...* On ne peut être receveur que de 6 en 6 ans, c'est-à-dire qu'ayant été receveur une année on ne peut le redevenir que la sixième année après : il faut donc laisser une vacance de *5 ans* entre deux années d'exercice.

L'auteur, qui a établi sur le vu des actes, une liste des receveurs de 1351 à 1467, qui remplacera les listes approximatives que l'on avait jusqu'à présent, remarque que certaines familles accumulent les mandats politiques : *de Mol* (Jean, Thierry, Roland), *van der Noot* (Gautier fils de Gautier, Jean fils de feu Gautier, Henri, Jean fils de feu Englebert), *van den Heetvelde* (Jean, Siger, Gautier, Guillaume le vieux).

Jean *de Mol* ne quittera pratiquement pas le pouvoir pendant 30 ans. Voici ses prestations en ne mentionnant pour chaque exercice annuel que le millésime du début : échevin 1436, receveur 1437, bourgmestre 1439, membre du conseil (arrière-conseil du Magistrat, composé d'anciens mandataires) 1440, échevin 1441, receveur 1442, bourgmestre 1444, membre du conseil 1445, échevin 1446, receveur 1447, membre du conseil 1448 à 1450, échevin 1451, bourgmestre 1453, receveur 1454, échevin 1456, bourgmestre 1460, échevin 1461.

L'auteur relève parmi les receveurs *des Nations* quelques personnages portant un nom sans nul doute lignager : Jean *de Coudenberg-t'Serhuyghs* en 1440, Pierre *Oemen* en 1440, Gérard *Pipenpoy*, fils de feu Jean, en 1436, Gilles *de Weert* en 1463, et il y en a d'autres. A raison il conclut que ceux-ci exercent un métier. Apparemment il s'agit de rejetons désargentés, ou peut-être de bâtards.

Quant à l'activité des receveurs, tant lignagers que des Nations, elle s'exerce sur trois plans : la recette de tous les revenus de la Ville, la dépense des sommes perçues, enfin les comptes de gestion. Nous avons déjà parlé des recettes de la Ville. Voyons ses dépenses :

— ils doivent veiller à l'entretien des bâtiments publics et surveiller les travaux entrepris par la Ville et qui doivent être autorisés par le Magistrat (l'entretien des deux enceintes, celui des fontaines, le curage de la Senne, l'affermarge de l'enlèvement des immondices, la construction de l'hôtel de ville et l'adjudication d'autres travaux publics), à l'exception de la voierie, qui est du ressort de la Chaussée ;

— ils commandent les approvisionnements : vins, festins communaux, matériel d'artillerie, ... ;

— ils payent le nombreux personnel de la Ville.

D'autre part, ils participent avec le Magistrat aux emprunts sous forme de vente de rentes, et le conseillent sur le plan financier ; ils contrôlent la caisse de la gilde drapière et celle de la Chaussée.

Nommés en juin, entrés en fonction le 1er octobre, les receveurs n'exercent réellement qu'à partir du 1er décembre, ce qui leur assure une stage de deux mois sous la direction des receveurs sortants. Il en est ainsi depuis 1381-1382 au moins. Les receveurs sortants représentent la Ville jusqu'au 30 novembre et rendent leurs comptes à cette date.

Les receveurs ont à leurs ordres un *clerc*, assisté lui-même de plusieurs petits clercs.

Le *changeur de la Ville* joue le rôle de banquier-caissier : il encaisse les fonds revenant à la Ville, effectue les paiements sur ordre des receveurs, a la garde de l'argent, aide les receveurs à se procurer les moyens financiers en cas de besoin, notamment en accordant des prêts à la Ville.

Il est d'une part un fonctionnaire prêtant serment et appointé, mais en même temps conserve une activité financière indépendante. La première mention d'un changeur qui pourrait être au service de la Ville est de 1340. On connaît avec certitude des changeurs de la Ville entre 1372 et 1497 ; la fonction est définitivement abolie en 1504.

Le dernier en fonction durable est Roland *de Weert*, de 1480 à 1497. Il s'identifie avec le premier de la « seconde lignée » des *Sweerts* à entrer au Lignage dont il portait le nom, mais dont l'origine lignagère reste énigmatique.

Madame Dickstein-Bernard, dont nous espérons qu'elle nous pardonnera d'avoir souvent repris ses propres mots dans les lignes qui précèdent, caractérise dans un heureux raccourci le rôle de chacun des organes financiers : « A Bruxelles le système adopté pour la gestion des finances est basé sur la séparation des fonctions d'ordonnateur, de comptable et de caissier détenant les fonds. Sous

la direction des receveurs, qui coordonnent et contrôlent leurs activités, le changeur effectue les paiements, tandis que le clerc, qui dirige la perception des revenus et perçoit lui-même le plus important, mais remet ensuite la recette au changeur, tient les livres et rédige le compte annuel ».

Les lumières apportées par l'ouvrage de Madame Dickstein-Bernard sur les receveurs lignagers suffisent à justifier, nous semble-t-il, qu'il en soit fait état un peu longuement dans cette revue.

H.C. van PARYS

LIGNAGERS, NOS ANCÊTRES . . .

Tous les membres des Lignages, toutes les générations issues des Lignages n'ont pas connus la stabilité sociale ni le maintien de leur état de fortune. Malgré les vicissitudes de leur situation à cet égard, ceux qui pouvaient se prévaloir d'une ascendance lignagère aimaient de se réclamer de cette appartenance. Compulsant un dossier de requêtes en admission comme pensionnaire de l'Hospice des Douze-Apôtres à Bruxelles (Archives du C.P.A.S.) nous y avons noté celle de Gérard *van Leefdael* « ancien bourgeois de famille patricienne de Bruxelles âgé de 67 ans accablez du poids de son âge et de revers sensibles de fortune qui le réduisent dans une situation peu heureuse, impuissant d'ayder par luimesme au soutient du reste d'une vie triste et languissante ».

Suivant extrait joint, Gérard avait été baptisé en l'église de la Chapelle le 9 novembre 1700 comme fils légitime des époux François *van Leefdael* et Anna *van der Meren*, les parrain et marraine étant Gérard *van Leefdael* et Elisabeth *de Clerc*.

Effectivement il y eut Everard *van Leefdael* admis au Lignage de *Serroelofs* en 1629.

Une autre requête est celle de « Josephus *Hujoel*, descenderende van eerelycke borgersafcomste deser Stadt, wiens ouders en voorouders altydt hebbende bedient de plaetsen van Officiael soo van de Eerwerde ende Edele Heeren Staeten van Brabant als aen dese Stadt Bruessele soo int bedienen der Consignatie als andere honorabele plaetsen ».

Joseph *Hujoel* avait été baptisé en l'église St Géry le 20 octobre 1727. Il était fils légitime d'Octavien Hujoel et de Anne-Marguerite *Du Fraine*. Ses parrain et marraine furent Joseph-Philippe *Artoisenet* et Anna-Catherina *Ipperseel*.

Adolphe *Hujoel* fut admis en 1568 au *Roodenbeke*, Luc en 1590 au *Coudenberg ;* il fut échevin en 1591 et 1592, et Jean en 1591 au *Sleeuws ;* il fut lieutenant-amman. Le fils de ce dernier, aussi prénommé Jean, y fut admis en 1609.

P. L.

VERS UN REPERTOIRE GENEALOGIQUE ET BIOGRAPHIQUE DES MEMBRES DES LIGNAGES DE BRUXELLES

Nous avons exposé dans le n° 77-78 de cette revue le plan, en deux étapes, de cet important travail. Nous annoncions l'indication des sources utilisées pour la première phase, consistant à ouvrir une fiche par personnage en y mentionnant seulement sa date d'admission et sa dernière mention au registre du Lignage, ou à défaut les années de magistratures lignagères exercées. Ces sources, les voici.

I. Période antérieure à 1339.

A. WAUTERS, *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles. Essai d'un liste complète de ces magistrats pour les temps antérieurs à 1339.* (Ann. Soc. Arch. Bxl., t. VIII, 1894, pp. 316-331 et 426-441 ; t. IX, 1895, pp. 59-76).

J. VANDERVELDE *Liste des échevins de Bruxelles depuis leurs premières mentions jusqu'en 1306.* (Brabantica III (1), pp. 169-192). Ce travail contrôle celui de Wauters jusqu'en 1306.

Nous avons utilisé les fiches dressées par F. de Cacamp d'après l'étude de J. Vandervelde.

M. MARTENS, *Les chartes relatives à Bruxelles et à l'ammanie conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles* (1244-1338). (*Tablettes du Brabant*, V, pp. 61-108 ; VI, pp. 121-168 ; VII, pp. 49-96. Cette publication permet une vérification partielle des sources précédentes.

Nous mettrons entre parenthèses les noms ou les années d'échevinage que Wauters a pris dans des nomenclatures et qui ne sont pas attestés par des actes.

Malgré la confiance que nous avons dans les travaux de J. B. Houwaert, nous ne tiendrons pas compte des échevins mentionnés par lui pour cette période dans le ms. II-6541.

Nous formons le vœu que soient bientôt publiées les recherches de M^me^ Bonenfant sur les plus anciens échevins de Bruxelles. Nul doute qu'elles n'apportent du nouveau et de qualité.

II. Période 1339-1375.

Le ms. B.R. II-6541 de Houwaert intitulé *Scabini Bruxellenses* contient les listes des échevins année par année et le dessin de leur sceau. Presque toujours Houwaert possède les sceaux dans son

secréariat de la Ville (« H.S. » = habeo sigillum) ou parfois les a vus ailleurs (« V.S. » = vidi sigillum). Il tient note du rang dans lequel les échevins sont mentionnés, qui est fonction de leur ancienneté à l'échevinage (sauf les chevaliers toujours cités en tête) et permet de déceler les homonymies. Il indique le Lignage seulement lorsqu'il en a trouvé mention.

III. 1376 - 2e décennie du XVe siècle.

Le « Boeck mette groote knoopen » ou « Liber cum magno nodo », cartulaire nº VIII de la Ville de Bruxelles, aux archives de celle-ci, p. xxx-xxxiii : liste *originale* des inscriptions dans les Lignages pour ces années.

IV. De la 2e décennie du XVe siècle jusqu'au début des registres des Lignages conservés.

Pour les *bourgmestres* et les *échevins*, le ms. II-6541 précité.

Pour les *receveurs des Lignages*, l'ouvrage de C. DICKSTEYN-BERNARD : *La gestion financière d'une capitale à ses débuts : Bruxelles, 1334-1467*, contient (pp. 425-447) une liste des receveurs de 1351 à 1467 établie sur le vu des actes. Pour la suite, nous avons fait confiance au ms. Houwaert II-6541.

Pour les *doyens et huits de la gilde drapière*, dont il n'est guère conservé d'archives, les indications fragmentaires mais fiables du ms. II-6541 seront complétées par celles du ms. 123 du Fonds Goethals, où nous reconnaissons l'écriture de Guillaume-Joseph de Roovere et qui s'intitule : *Doyens et huit de la gilde de la Draperie de la ville de Bruxelles, tant des 7 Lignages que des 9 Nations, de 1325 à 1794, extraits du registre original de la gilde, qui finit en 1688 et d'autres registres dudit collège.*

Pour les *surintendants du canal*, nous nous référerons à la liste publiée par Alph. WAUTERS dans *Documents concernant le canal de Bruxelles à Willebroeck*, 1882, pp. 174-176.

Pour les *capitaines de la gare bourgeoise*, sur lesquels rien n'a été publié, nous aurons recours à nos propres travaux, restés inédits et qui contiennent la liste à peu près complète des titulaires.

Des *apaiseurs*, des *chefs-tuteurs des orphelins*, il ne faut pas espérer trouver de liste, même lacunaire.

Quant aux *maîtres de charité généraux*, avouons que nous ignorons ce que les archives de l'Assistance Publique peuvent contenir pour en dresser nomenclature.

V. Période couverte par les registres des Lignages.

Les registres conservés, généralement en copie, commencent à des dates diverses :

Serhuyghs	1528
Sleeus	1482
Sweerts	1480
Steenweeghs	1578
Coudenberg	1587
Serroelofs	1480
Roodenbeke	1485

Les registres de cinq Lignages ont été publiés à la diligence de notre Association. Ceux du Serroelofs et du Roodenbeke restent à paraître et sont sur le métier.

Il y a généralement une lacune dans les registres pour les années précédant le bombardement de 1695. Nous avons essayé d'y pallier pour les registres publiés. La cause en est apparemment la disparition des originaux dans le bombardement et le recours à des copies incomplètes quant aux dernières années pour les reconstituer. A ces lacunes les listes de magistrats telles que celles citées dans le paragraphe IV pourront remédier. Pour partie, car il est patent qu'à aucune époque tous les lignagers n'ont rempli de fonctions lignagères.

H. C. van Parys

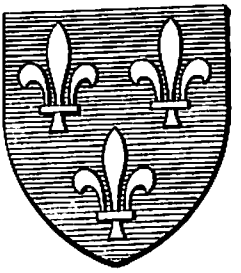

Rappelons que toute notice biographique ou simple indication de profession ou de fonction d'un lignager, avec référence, sera reçue avec gratitude comme une marque d'intérêt et comme une participation au lourd ouvrage entrepris. Ces communications seront publiées dans notre revue.

FILIATIONS LIGNAGERES

Un légitime souci d'assurer la conservation, pour eux-mêmes et pour les leurs, de la filiation qui a justifié leur admission dans l'*Association des Descendants des Lignages* de Bruxelles, peut en faire souhaiter à nos Membres la publication.

D'autre part, la mise à la disposition du public de ces filiations facilitera à d'autres personnes la découverte d'ascendances communes leur permettant de se prévaloir elles aussi de la qualité lignagère et d'en obtenir la consécration.

Les filiations publiées reproduiront fidèlement les données du mémoire justificatif, tel qu'il a été vérifié et admis par la Commission des preuves et le Conseil d'administration, à l'exclusion de toute donnée étrangère, ainsi que de toute qualification ou titulature sujette à caution.

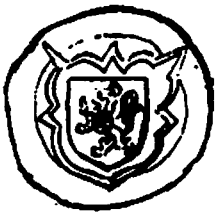

Nous avons le plaisir de pouvoir reproduire ci-après cinq filiations de Monsieur Marc *Lints* ainsi que deux filiations de Madame Roger Franquet née Denise *van Tilt*.

A propos des filiations de Monsieur *Lints* nous remarquons que l'une d'entre elles conduit à deux Lignages, le Roodenbeke et le Serhuyghs pour le même personnage.

En effet, Gisbert Pipenpoy a siégé en 1364 comme échevin du Lignage Roodenbeke dont il descendait. Mais après le règlement édicté en 1375, par la duchesse Jeanne, il s'est inscrit dans le Lignage Serhuyghs dont il descendait également et a siégé en 1380 et 1388 comme échevin de ce Lignage.

FILIATION N° 45

STEENWEEGHS

I. Jean HALFHUYS, échevin en 1464, 71, 81, 90, 95 et 1500, × Marguerite van WEVELGHEM.

II. Jeanne HALFHUYS, × Renier van THIENEN.

III. Françoise van THIENEN, × Etienne van de CASTEELE.

IV. Jeanne van de CASTEELE, × Pierre CROHAIN.

V. Catherine CROHAIN, × Pierre van GINDERACHTER.

VI. Catherine van GINDERACHTER, × Arnold t'KINT.

VII. Elisabeth t'KINT, × Arnold van den DAELE.

VIII. Josse van den DAELE, 1657-1705, × Gertrude VELDEKENS, 1665-1734.

IX. Elisabeth van den DAELE, 1689-1766, × Philippe van HAMME, 1694-1752.

X. Gertrude van HAMME, 1726-1803, × Jean LEEMANS, 1703-1780.

XI. Petronille-Caroline LEEMANS, 1763-1806, × Philippe-Joseph STERCKX, 1764-1801.

XII. Jean-François STERCKX, 1799-1835, × Marie-Thérèse de COSTER, 1805-1844.

XIII. Léonie STERCKX, 1831-1879, × Auguste LINTS, 1824-1883.

XIV. Jules LINTS, 1863-1915, × Anne van ROECHOUDT, 1866-1960.

XV. Marc LINTS, ° 1907, × Elise PENNINCKX, ° 1907.

FILIATION N° 46

ROODENBEKE et SERHUYGHS

I. Gisbert PIPENOY, échevin du Roodenbeke en 1364 et du Serhuyghs en 1380 et 1388, × Marie SWAEF, † 1418.

II. Gisbert PIPENPOY, Sgr. de Coninxsteen, amman en 1416, × Catherine van NEDERVELDE.

III. Elisabeth PIPENPOY, × Guillaume HALFHUYS.

IV. Jean HALFHUYS, × Marguerite van WEVELGHEM.

V. Jeanne HALFHUYS, × Renier van THIENEN.

VI. Françoise van THIENEN, × Etienne van de CASTEELE.

VII. Jeanne van de CASTEELE, × Pierre CROHAIN.

VIII. Catherine CROHAIN, × Pierre van GINDERACHTER.

IX. Catherine van GINDERACHTER, × Arnold t'KINT.

X. Elisabeth t'KINT, × Arnold van den DAELE.

XI. Josse van den DAELE, 1657-1705, × Gertrude VELDEKENS, 1665-1734.

XII. Elisabeth van den DAELE, 1689-1766, × Philippe van HAMME, 1694-1752.

XIII. Gertrude van HAMME ,1726-1803, × Jean LEEMANS, 1703-1780.

XIV. Petronille-Caroline LEEMANS, 1763-1806, × Philippe-Joseph STERCKX, 1764-1801.

XV. Jean-François STERCKX, 1799-1835, × Marie-Thérèse de COSTER, 1805-1844.

XVI. Léonie STERCKX, 1831-1879, × Auguste LINTS, 1824-1879.

XVII. Jules LINTS, 1863-1915, × Anne van ROECHOUDT, 1866-1960.

XVIII. Marc LINTS, ° 1907, × Elise PENNINCKX, ° 1907.

FILIATION N° 47

SWEERTS

I. Cornelis van OPHEM, admis vers 1395 q1417, × Marie van der BALCKT (BACKX) (S'BOCX).

II. Gérard van OPHEM, q. 1436, × Marguerite van VORSTHUYSEN.

III. Guillaume van OPHEM, † vers 1483, × Yda de COSTERE.

IV. Englebert van OPHEM, q. 1537, × Marguerite van der MEEREN.

V. Maximilien van OPHEM, c. 1543, q. 1553, × Catherine STROOBANT.

VI. Englebert van OPHEM, q. 1585, × Barbe CUELENS.

VII. Henri van OPHEM, ° vers 1559, † 1627, × Anne LEMMENS.

VIII. Gilles van OPHEM, q. 1662, × 1622 Jeanne STUCKENS, ° 1603.

XI. Anne van OPHEM, ° 1621, † 1716, × 1660 3° Francis VELDEKENS, † 1695.

X. Gertrude VELDEKENS, ° 1665, † 1734, × 1688 Josse van den DAELE, ° 1657-1705.

XI. Elisabeth van den DAELE, ° 1689, † 1766, × 1716 Philippe van HAMME, ° 1694, † 1752.

XII. Jean LEEMANS, ° 1704, † 1780, × Gertrude van HAMME, ° 1726, † 1803.

XIII. Pétronille-Caroline LEEMANS, ° 1763, † 1806, × Philippe-Joseph STERCKX, ° 1764, † 1801.

XIV. Jean-François STERCKX, ° 1799, † 1835, × Marie-Thérèse de COSTER, ° 1805, † 1844.

XV. Léonie-M.-A.-T. STERCKX, ° 1831, × Auguste-J.-J. LINTS, ° 1824, † 1883.

XVI. Jules-C.S.A.M. LINTS, ° 1863, † 1915, × Anne-V.-A. van ROECHOUDT, ° 1886, † 1960.

XVII. Marc-F.-E.-J. LINTS, ° 1907, × Elise-J.-A. PENNINCKX, ° 1907.

FILIATION N° 48

SLEEUS

I. Cornelis van DIEDEGHEM, au lignage en 1469.

II. Elisabeth van DIEDEGHEM, † avant 1529, × Henri van der MEEREN, † avant 1529.

III. Antoine van der MEEREN, ° vers 1480, † avant 1546, × Elisabeth BAU.

IV. Gertrude van der MEEREN, × Jean de BECKER.

V. Josine de BECKER, × Jean STROOBANT, ° vers 1535, † vers 1595.

VI. Gudule STROOBANT, 1573-1647, × Jean van der BEKEN, † 1640.

VII. Marie van der BEKEN, † 1656, × Jean van HAMME, † 1660.

VIII. Henri van HAMME, 1628-1694, × Anne van OVERSTRAETEN, 1644-1715.

IX. Charles van HAMME, 1169-1733, × Marie-Barbe van der SCHUEREN, 1665-1748.

X. Philippe van HAMME, 1694-1752, × Elisabeth van den DAELE, 1689-1766.

XI. Gertrude van HAMME, ° 1726, × Jean LEEMANS, 1703-1780.

XII. Pétronille-Caroline LEEMANS, 1763-1806, × Philippe-Joseph STERCKX, 1764-1801.

XIII. Jean-François STERCKX, 1799-1835, × Marie-Thérèse de COSTER, 1805-1844.

XIV. Léonie-M.-A.-T. STERCKX, 1831-1879, × Auguste-J.-J. LINTS, 1824-1883.

XV. Jules-C.-S.-A.-M. LINTS, 1863-1915, × Anne-V.-A. van ROECHOUDT, 1866-1960.

XVI. Marc-F.-E.-J. LINTS, ° 1907, × Elise-J.-A. PENNINCKX, ° 1907.

FILIATION N° 49

SERROELOFS

I. Jean MENNEN, échevin du Serroelofs en 1362 et 1373, × Catherine van ELMPT al. MEERSMAN.

II. Gilles MENNENS, chevalier cité en 1373, × Marie UTER CROMMERCAMMEN.

III. Jean MENNENS, échevin du Roodenbeke en 1404, 9, 20 et 28, † vers 1437, × Catherine MEERTE.

IV. Jean de BUTTERE dit HAECKMAN, × Catherine MENNEN.

V. Jean (Guillaume) PIPENPOY, cité en 1464, † 1509, × Catherine HAECKMAN.

VI. Jean PIPENPOY, Seigneur de Bossuyt, † 1532, × Gertrude BOSCH.

VII. Jean PIPENPOY, † 1553, × Cornelia van OVERSTAETEN.

VIII. Peeter SMET al. de SMETH, ° 1530, † 1601, × 2° Christyne PIPENPOY.

IX. Andries de SMETH, ° vers 1575, † 1635, × Martyntje van den EYNDE

X. Joos PEPERSACK, × Marie de SMETH.

XI. Joos PEPERSACK, × 2° Pétronille van CUTSEM.

XII. Philippe PEPERSACK, † 12-2-1731, × Catherine van den BORRE.

XIII. Willem NERINCKX, ° 4-8-1692, † 17-7-1704, × Strythem 9-11-1721, × Josiana PEPERSACK, ° 8-3-1699.

XIV. Josse STERCKX, ° St Martens Lennick, × Hal en mai 1757, × Anne-Marie NERINCKX, ° Hal 29-9-1727.

XV. Philippe-Joseph STERCKX, ° 12-8-1764, † 9 prairial an IX, × Pétronille-Caroline LEEMANS ° Brusseghem 7-2-1763, † Lennick 7-4-1806.

XVI. Jean-François STERCKX, × Marie-Thérèse de COSTER.

XVII. Auguste LINTS, × Léonie STERCKX.

XVIII. Jules LINTS, × Anna van ROECHOUDT.

XIX. Marc LINTS, × Elise PENNINCKX.

FILIATION N° 50

STEENWEEGHS

I. Charles-Jean-Joseph van LANGHENDONCK, admis au lignage de Steenweeghs en 1779, × Thérèse-Angélique de Meester.
dont :

II. Charles-Joseph-Désiré van LANGHENDONCK, ° Bruxelles 7-3-1791, † Muysen 6-5-1860, × Anvers 25-11-1828 Sophie GEELHAND, ° Anvers 12-10-1801.
dont :

III. Emilien-Charles van LANGHENDONCK, ° Muysen 2-12-1832, × Hever 30-9-1868 Marie-Césarine LAPLACHE, ° Hever 6-10-1842.
dont :

IV. Marie - Emma - Marguerite van LANGHENDONCK, ° Muysen 11-6-1883, × Bruxelles 21-4-1909 Louis-Pierre-Paul van TILT, ° Louvain 28-3-1875.
dont :

V. Denise-Berthe-Armande van TILT, ° Etterbeek 6-2-1913, × Roger - Henri - Joseph - Marie-Ghislain FRANQUET, ° Bruxelles 24-8-1903.

FILIATION N° 51

SWEERTS

I. Philips de WEERT, sgr de Boortmeerbeek, × Magdelene de RIJCKE, au Sweerts dès 1551 ; frère de Marie de WEERT, × Jan de LEEUW.

II. Jonkvr. Maria de LEEUW, × Jonkr Peeter Vander HERT.

III. Helena vander HERT, × Jonkr Joseph t'SEROELS.

IV. Jeronijmus VERJUYS, × Maria t' SEROELS.

V. Theodorus VERJUIS, admis au Steenweeghs 1640, × Clara FOURMENT.

VI. Joanna VERJUIJS, × Jean-François de GREVE (natif d'Enghien).

VII. Jacques-Henri DE GREVE, reçu au lignage Steenweeghs 13-6-1698, × Isabelle-Marguerite BOSSCHAERT, fille de Corneille-François.

VIII. Peter van LANGHENDONCK, × Christina de GREVE.

IX. Carolus-Joannes-Josephus van LANGHENDONCK, reçu au Steenweeghs 1779, × Angélique de MEESTER.

X. Charles-Joseph-Désiré van LANGHENDONCK, × Sophie GEELHAND.

XI. Emilien-Charles van LANGHENDONCK, × Césarine LAPLACHE.

XII. Emma van LANGHENDONCK, × Louis VAN TILT

XIII. Denise VAN TILT, × Roger FRANQUET.

Le 17 novembre 1979 : Saint-Michel et sa symbolique.

Bruxelles est la seule grande ville dont Saint Michel soit à la fois le patron de l'église et celui de la communauté urbaine. Aussi nous a-t-il paru intéressant de visiter ensemble au Palais des Beaux-Arts l'exposition exceptionnelle qui lui consacrée.

Les premières inscriptions nous étant parvenues assez lentement nous n'avions prvu qu'un seul guide pour notre initiation. L'afflux des inscriptions retardataires fut tel que plusieurs d'entre nous ne purent saisir toutes les explications.

De toute façon, la richesse de la collection exposée se suffisait à elle-même et chacun d'entre nous trouva l'occasion de s'instruire et de s'émerveiller.

Le 25 mars 1980 : cocktail-signature.

A l'occasion de la sortie de presse du grand livre *Cette nuit-là, l'Ommegang,* conçu par les Editions Trois Arches, une brillante réception eut lieu dans les salons du Palais du Gouvernement du Brabant.

Nous avions pu obtenir un certain nombre d'invitations pour les membres des Lignages. C'est ainsi que les plus fidèles d'entre nous se retrouvèrent à cet événement mondain.

Le 28 mars 1980 : soirée de gala de l'Ommegang de Bruxelles.

Nous nous demandions si la redite de cette soirée n'allait pas, finalement, lasser les habitués.

Au contraire, les membres de notre Association viennent et reviennent de plus en plus nombreux. Sans doute trouvons-nous ici une occasion de plus de nous recontrer. Mais beaucoup nous ont répété que chaque année ils découvraient de nouvelles merveilles dans ce vénérable hôtel de ville de Bruxelles, dont les salons prestigieux servent de cadre à cette manifestation.

Le 31 mai 1980 : Promenade guidée et goûter champêtre dans le domaine du château de Burbure de Wesembeek..

Nous avions prévu cette activité alors que le premier soleil du printemps se montrait déjà fort ardent. Un peu trop romantiques, peut-être, nous avions rêvé d'un goûter champêtre sous les frondaisons du vénérable et magnifique hêtre rouge, âgé d'environ trois cents ans, qui orne le parc du château de Burbure de Wesembeek.

Hélas, nous n'avons pas à apprendre à nos lecteurs les caprices de notre climat. Le jour du rendez-vous un petit crachin intermittent rafraîchit bien des bonnes volontés, si bien qu'une trentaine de nos membres seulement participèrent à notre activité.

Celle-ci commençait par la visite de l'église de Wezembeek. Déjà le porche de cette église indique le lien entre elle et la famille de Burbure, autrefois seigneur de Wezembeek, d'Oppem et d'Heystfoort. En effet, ce porche provient de l'ancienne entrée comprise dans l'aile sud qui formait le quadrilatère du château. Au XVIII[e] siècle, comme il se fit alors pour beaucoup d'autres châteaux féodaux, le seigneur fit abattre un côté, pour ouvrir au soleil (quand il y en avait !) l'ancienne cour intérieure, humide et sombre.

Au point de vue architectural, l'église de Wezembeek est un exemple parfait de l'évolution de maints édifices religieux dans nos régions suivant la croissance de la population : édicule carolingien que nous ne connaissons que par hypothèses, église romane qui nous a laissé des traces, agrandissement par adjonction d'un chœur gothique, enfin au XVIII[e] siècle, adjonction de deux nefs latérales, les anciens murs étant remplacés par des colonnes toscanes.

A l'intérieur, dès le narthex, le souvenir des lignages se manifeste par la pierre tombale du Jkr Lancelot *Boote*, seigneur de Wezembeek Oppem, décédé en 1625, portant les armes Boote, *de gueules à huit besants d'or* en franc quartier des armes du Serhuyghs *(d'azur à trois fleurs de lys d'argent)*.

A côté de cette pierre tombale, les amateurs de pittoresque en découvrent une autre tout aussi remarquable dans un autre genre et dont nous extrayons : " Ci-gît le Rd Joannes Blickx qui, après avoir fait paître ses ouailles pendant 26 ans, sert lui-même de pâture aux vers. Obyt 7. 7bris 1740 " !.

Ce qui surprend le visiteur dans cette église c'est la richesse de son mobilier : lambris, confessionnaux, chaire de vérité et banc de communion, admirablement sculptés et dignes d'une cathédrale, mais tout ici est dû à la munificence des *Burbure de Wesembeek*. Leurs armes se retrouvent ici à profusion, soit sculptées dans les boiseries soit sous forme monumentale de part et d'autre de l'autel. Nous

reconnaissons plusieurs fois l'alliance *Burbure-Le Mire* qui permit l'entrée de cette famille aux Lignages de Bruxelles.

La promenade continua par un petit tour du parc du château, merveilleux oasis de 35 hectares aux portes de la ville. Le comte t'Kint de Roodenbeke nous étonna par son érudition sylvestre, reconnaissant au premier coup d'œil les espèces les plus rares.

Nous avions projeté de contourner l'étang jusqu'à l'ancien moulin à eau qui constituait jadis l'essentiel de la seigneurie d'Heystfoort. Hélas, les fins souliers eurent peur de la pluie. Aussi nous contentâmes-nous d'un tour du château construit au XV^e^ siècle mais aménagé plusieurs fois au cours des âges.

Quant à notre goûter champêtre, il nous fallut bien le prendre à l'intérieur du château. A cette occasion, notre Président remit à notre hôte le chevalier Philippe de *Burbure de Wezembeek*, la médaille de son lignage, par coïncidence le Roodenbeke. Le comte t'Kint de Roodenbeke en profita pour rappeler un fait probablement unique dans l'histoire des Lignages. Peu après la révolution française, en 1804, Napoléon choisit Guillaume-Emmanuel de Burbure comme adjoint au maire de Bruxelles (comte de Merode) à cause de son expérience comme ancien échevin des Lignages.

F. S. d. C.

COTISATIONS :

- Annuelle : 500 fr.
- A vie : 6.000 fr.